

PROTOCOLE DE SECURITE POUR LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Eau vive et sauvetage aquatique

« L'enseignement et la pratique volontaire des APPN s'inscrivent pleinement dans le parcours de formation d'un élève. Au-delà de leurs apports spécifiques sur le plan moteur, ces activités trouvent leur intérêt dans l'éducation à la sécurité par l'apprentissage de la maîtrise des risques lors de la confrontation avec des milieux incertains et changeants, avec des contraintes liées à la variabilité de l'environnement. »

(Exigence de la sécurité dans les activités physiques de pleine nature dans le second degré, circulaire n° 2017-075 du 19-4-2017).

Afin d'**accompagner les enseignants d'EPS** de l'académie en les sensibilisant à la dimension sécuritaire de leur exercice, des protocoles de sécurité sont proposées dans les APPN les plus programmées.

Les productions académiques viennent s'adosser aux circulaires nationales (mars 1994, juillet 2004 et avril 2017) relatives à la sécurité en EPS.

Ces premières sont amenées à évoluer en fonction des retours d'expérience.

Des **éléments communs** à toutes les pratiques support de l'enseignement en EPS sont essentiels pour garantir une formation sécurité :

L'enseignant d'EPS responsable du groupe :

- **Réalise des choix** relatifs à l'organisation pédagogique, aux situations d'apprentissage et aux contenus d'enseignement proposés sont adaptés aux caractéristiques de tous les élèves.
- **Contrôle systématiquement** l'état des équipements matériels utilisés.
- Fait preuve d'une **vigilance effective** durant tout le déroulement de la leçon.
- **Pilote toujours la chaîne de contrôle.**
- **Organise la chaîne de sécurité** sous forme de « check List ».
- **Sait que la conception même des APPN repose sur deux idées centrales : partir – revenir en sécurité et garder la possibilité de renoncer.** Anticiper une éventuelle activité de repli.
- **Prévoit une large plage horaire** en fonction de la spécificité de l'APPN
- En cas d'urgence, hiérarchise les priorités
- Prévoit une **trousse de secours** adaptée à l'activité.

Chaque élève et tous les élèves :

- Bénéficient d'informations et de **consignes d'ordre sécuritaire.**
- **Vivent une formation** à la mise en place d'une sécurité maximale en lien avec les informations reçues.
- **Apprennent à renoncer** à s'engager.
- S'éprouvent à travers une **autonomie encadrée.**

Les recommandations spécifiques à une APPN sont organisées chronologiquement ; avant, pendant et après la leçon.

Les conditions maximales de sécurité active et passive sont édictées.

Recommandations spécifiques en eau vive et sauvetage aquatique

Le risque majeur d'une évolution en eau vive est la noyade. Elle peut faire suite à l'impossibilité d'une personne de se sortir d'un mouvement d'eau important ou bien de se sortir d'un coincement de pied ou de toute autre élément fixé au corps (ceinture, corde, ...).

Avant l'activité :

- S'assurer de ses propres connaissances et compétences techniques.
- Connaître le niveau physique et mental des élèves.
- S'assurer de leur aptitude à nager et s'immerger.
- S'assurer qu'aucun élève du groupe ne présente de contre-indication.
- Faire signer une autorisation parentale.
- N'utiliser que du matériel contrôlé et en état.
- Prendre en compte tous les paramètres pour choisir le cours d'eau : public, météo, saison, caractéristiques, éventuels lâchers d'eau, mise à l'abri possible, ...
- S'informer sur la réglementation en vigueur et sur d'éventuelles restrictions : leptospirose, ...
- Prendre connaissance des caractéristiques du cours d'eau.
- S'informer des derniers débits signalés et de leur évolution : sites [vigicrues](#) ou *hydroreel* par exemple.
- Suivre l'évolution de la météo sur le secteur choisi durant les derniers jours précédents la sortie.
- Prévoir une autre activité en remplacement.
- Briefer un proche sur les conditions d'un éventuel déclenchement des secours.
- Adapter le matériel et le nombre de participants et d'encadrants aux caractéristiques du parcours.
- Prévoir une marge horaire de sécurité.
- En cas de doute sur l'un des critères décisionnels, renoncer au projet initial.

Au départ :

- Informer les pratiquants des caractéristiques du parcours.
- Informer le groupe de la conduite à tenir en cas d'accident.
- Vérifier l'équipement de chacun des participants.
- Convenir avec l'ensemble du groupe d'une démarche à suivre générale et d'un code de communication.
- Constater le débit puis choisir de s'engager ou de renoncer.

TOUT AU LONG DE LA DESCENTE

- Progresser, dans la mesure du possible, à vue les uns des autres.
- Se placer judicieusement et donner des consignes spécifiques à chaque nouvel obstacle.
- Placer si nécessaire une sécurité aval (adulte avec corde de sécurité) en aval de la zone d'exercice.
- Vérifier systématiquement la faisabilité d'un saut ou d'un obstacle présentant des signes de mouvements d'eau importants.
- Toujours laisser aux participants la possibilité de renoncer à l'obstacle.
- Rester vigilant sur l'ensemble des variables : humaines, météo, environnementales, ...
- Se poser les bonnes questions dans les moments clés ou à chaque évolution de la situation.
- Garder toujours en tête la dangerosité de l'activité.
- Techniques mises en œuvre : s'en tenir aux préconisations des manuels techniques spécifiques

DANS TOUS LES CAS LE SAVOIR RENONCER S'APPREND

Après l'activité :

- Récupération du matériel et rangement.
- Désinfecter les combinaisons néoprènes, sécher et stocker le matériel dans un endroit sec, à l'ombre et ventilé.
- Noter les problèmes éventuels survenu
- **Bilan de la sortie** : Ressenti des uns et des autres : fatigue, plaisir éprouvé, envie de recommencer... En vue de la préparation d'une éventuelle autre sortie ou projet de stage...